

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter avec transfert des locaux

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Gaetana BONGIORNO, domiciliée à Monthey, lui a adressé une requête tendant à transférer les locaux de son commerce "DELIZIOSA SICILIA" de l'avenue de France 2 à la place Centrale 3, puis à obtenir une autorisation d'exploiter, selon les données mentionnées ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Take Away, sis sur la parcelle N° 152, folio 2, au lieu-dit "Place"
Adresse	:	Place Centrale 3
Enseigne	:	"DELIZIOSA SICILIA"
Prestations	:	service d'épicerie sicilienne (panini, focaccia, pâtisserie, etc.), avec ou sans alcool, à l'emporter, lié à un service Take Away
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Mardi au dimanche : 07 h.00 à 23 h.00 Lundi : fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 21 novembre 2022.

Monthey, le 21 octobre 2022